

# BULLETIN MUNICIPAL 2017



Le Maire,  
Les Adjointes,  
Les Membres du Conseil Municipal,  
Et le Personnel Communal



Vous présentent leurs

**MEILLEURS VOEUX  
POUR 2018**

Que cette Nouvelle Année vous apporte à tous

**PAIX, SANTE ET BONHEUR**



# Le mot du Maire



L'année 2017 fut une année électorale chargée. Après bien des surprises, les français ont porté au pouvoir Emmanuel Macron et lui ont donné une large majorité au Parlement. Je ne peux que souhaiter que cette nouvelle équipe arrive, enfin, à réduire le chômage et à redonner espoir aux Français.

Plus près de chez nous, quelques fusions et réformes ont touché directement notre commune et ses environs.

La nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de la Houve et du Pays Boulageois fonctionne plutôt bien depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le siège situé à Boulay a repris la majorité des compétences accordées aux anciennes Communautés de Communes et, une antenne de proximité est restée ouverte à Falck à l'ancien siège de la Houve. Les choses ne sont pas toujours simples mais l'ensemble des 37 communes essaient d'avancer ensemble dans le cadre de la loi NOTRE qui nous a été imposée. L'une des conséquences de cette fusion est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les syndicats d'assainissement, dont celui de la Dumbach, ont été dissous et la compétence de l'ensemble de l'assainissement revient à la Communauté de Communes.

Concernant le Haut débit, les travaux devraient commencer courant d'année 2018 pour l'ensemble des Communes de Boulay. Quant à nous, il nous faudra patienter au moins 3 ans.

Le périscolaire, mis en place en septembre 2016 fonctionne très bien avec un taux de fréquentation élevé. Les locaux mis à disposition par la Commune de Voelfling-les-Bouzonville ne peuvent accueillir que 18 enfants ; des inscriptions ont dû être refusées pour le repas de midi à 2 ou 3 reprises. Ce succès prouve bien que ce service était attendu dans le regroupement scolaire et qu'il fallait le mettre en place !

En mars 2017, les travaux de réaménagement de la mairie, de l'école et de la salle communale ont démarré. La nouvelle salle de classe a été terminée pour la rentrée de septembre 2017. La Mairie et la salle du conseil sont finies depuis début décembre.

Maintenant, reste à finir la salle des fêtes et la petite salle de cérémonie.

La Carte Communale qui remplace le POS est également adoptée, le Préfet ayant validé le document d'urbanisme, celui-ci est désormais applicable à toute demande de permis de construire.

Je remercie mes deux adjoints ainsi que les membres du Conseil municipal pour leur travail et leur engagement au cours de l'année écoulée.

Merci également aux agents communaux pour leur dévouement et tout particulièrement à Céline, notre secrétaire de mairie, qui durant 5 mois a travaillé dans des conditions plutôt précaires sans pour autant perdre en efficacité et en bonne humeur.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2018 et surtout une bonne santé.

**Gabriel CONTELLY**, Maire de TROMBORN

# Les finances publiques

## Le compte administratif 2016

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT/SOLDE</b>
Fournitures et services	63 479,39		
Charges de personnel	40 797,44		
Reversement impôt Département	21 172,00		
Autres charges de gestion courante	38 971,30		
Produit de service		43 247,67	
Impôts et taxes		99 497,00	
Dotations		69 800,00	
Produit de gestion courante		14 070,26	
Produits exceptionnels		14 221,58	
Atténuation de charges		12 289,95	
Report N-1		220 217,98	
<b>TOTAUX</b>	<b>164 420,13</b>	<b>373 344,86</b>	<b>308 924,73</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT/SOLDE</b>
Travaux	130 884,13		
Dotations fonds divers		6 493,88	
Report N-1		47 538,87	
Subvention		27 540,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>130 884,13</b>	<b>81 572,75</b>	<b>- 49 311,38</b>

**EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2016 : 259 613,35**

### Fiscalité directe locale :

	<b>Commune</b>	<b>CCHPB</b>	<b>Départ.</b>	<b>Région</b>	<b>Autres</b>
Taxe d'habitation	5.76%	8.65%			
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6.34%	1.10%	14.25%		
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.31%	3.05%			9.88%

La fusion des 2 Communautés de Communes (Houve et Pays Boulageois) a entraîné une harmonisation des taux d'imposition et du régime fiscal qui étaient différents entre La Houve et le Boulageois.

Par conséquent la baisse du taux communal (passé de 12,40% en 2016 à 5,76% en 2017) est compensée par un versement mensuel de la CCHPB qui elle a augmenté le taux d'imposition (passé 3% en 2016 à 8,65% en 2017).

En 2018 tout changera encore avec la suppression de la taxe d'habitation proposée par le gouvernement MACRON.

# Le budget 2017

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<i>Charges à caractère général</i>	82 650,00	<i>Atténuation de charges</i>	500,00
<i>Charges de personnel</i>	55 350,00	<i>Produits services</i>	25 400,00
<i>Atténuation de produits</i>	21 172,00	<i>Impôts et taxes</i>	110 624,00
<i>Autres charges</i>	46 100,00	<i>Dotations</i>	64 155,00
<i>Charges financières</i>	5 300,00	<i>Autres produits</i>	14 000,00
<i>Charges exceptionnelles</i>	100,00	<i>Produits exceptionnels</i>	5 000,00
<i>Dépenses imprévues</i>	15 800,00	<i>Résultat Reporté</i>	145 951,54
<i>Virement à l'investissement</i>	139 158,54		
<b>TOTAL</b>	<b>365 630,54</b>		<b>365 630,54</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3 000,00	<i>Subventions</i>	160 721,00
<i>Immobilisations corporelles</i>	53 000,00	<i>Dotations</i>	8 000,00
<i>Immobilisations en cours</i>	7 000,00	<i>Virement du fonctionnement</i>	139 158,54
<i>Opérations d'équipement</i>	739 398,35	<i>Reste à réaliser</i>	13 680,00
<i>Dépenses imprévues</i>	62 823,00	<i>Affectation du Résultat</i>	162 973,19
<i>Remboursement emprunt</i>	70 000,00	<i>Emprunt</i>	500 000,00
<i>Solde d'exécution</i>	49 311,38		
<b>TOTAL</b>	<b>984 532,73</b>		<b>984 532,73</b>



# Le bilan 2017 (au 12/12/2017)

## Forêts

<u>Dépenses</u>	<b>14 971 €</b>
◆ Dégagement et débroussaillage	6 341 €
◆ Travaux sylvicoles et plantations	2 966 €
◆ Coupes de bois + débardage	3 488 €
◆ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	2 176 €
 <u>Recettes</u>	 <b>23 767 €</b>
• Vente de grumes	20 343 €
• Affouage	2 281 €
• Remboursement forfaitaire	1 143 €

## Dépenses de fonctionnement en 2017

- Participation Ecole maternelle	<b>8 824 €</b>
- Participation Ecole hors Regroupement scolaire	<b>2 655 €</b>
- E.D.F. (éclairage public)	<b>4 448 €</b>
- Eau	<b>1 343 €</b>
- Fuel-oil domestique	<b>4 870 €</b>
- Achat carburant pour matériel	<b>694 €</b>
- Assurances	<b>4 161 €</b>
- Impôts et taxes	<b>3 581 €</b>
- Syndicat d'assainissement de la Dumbach	<b>5 790 €</b>
- Frais de personnel (charges comprises)	<b>48 053 €</b>
Remboursement sur rémunération contrats aidés	<b>- 20 755 €</b>
Reste à charge pour la commune	<b>27 298 €</b>
- Indemnités de fonction	<b>14 263 €</b>
- Fêtes et Cérémonies	<b>3 459 €</b>
- Télécommunications	<b>1 569 €</b>
- Travaux sur bâtiment périscolaire	<b>4 194 €</b>
- Intérêt d'emprunt	<b>1 113 €</b>
- Remboursement Capital d'emprunt	<b>9 189 €</b>

## Recettes

- Dotation globale de fonctionnement allouée pour 2017	<b>26 497 €</b>
- Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2017	<b>120 195 €</b>
- Location de logements + terrains communaux	<b>14 594 €</b>
- Remboursement T.V.A .sur travaux 2015	<b>9 672 €</b>
- Subventions	<b>9 471 €</b>
- Taxe d'aménagement	<b>3 075 €</b>
- Périscolaire au 12/12/2017 (factures aux familles)	<b>10 479 €</b>
- Périscolaire (répartition aux communes)	<b>2 544 €</b>

**Trésorerie réelle au 12 décembre 2017 : + 249 182 €**

# Etat Civil

## Les Naissances

- KERBER Lias le 31 janvier 2017
- HASDENTEUFEL Alexian le 30 avril 2017
- FONTE Kylian le 21 octobre 2017
- WEBER ALLART Axel le 7 novembre 2017



## Les Décès

- NOEL Guy le 12 mai 2017
- CONTELLY Marcel le 6 octobre 2017



## Les Mariages

- Mme LAU Angela et M. SCHAEFER Benjamin le 26 août 2017
- Mme SCHARF Sabrina et M. MARSAL Théo le 9 septembre 2017



# Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. et Mme FONTE et leur fils
- Mme GRUNEWALD Tanja
- Mme HAUPENTHAL Jessika et M. MINICH Waldemar
- Mme SCHNEIDER Elodie et M. HECKINGER Christopher et leur fille
- Mme HERO Annette et M. SCHUESSLER Dirk et leur fille
- Mme KLEIN Selina et M. ZWER Michael
- Mme NADE Sarah et Mme WEBER Sarah
- M. WAHLE Jean-Marie

# Les principales délibérations

## 10 février 2017

### **N° 01-2017 : Travaux sylvicoles**

Les travaux sylvicoles sont arrêtés à la somme de 1 149 € HT pour l'ONF et 5 780 € HT pour des prestations extérieures.

### **N° 02-2017 : Tarif du bois 2017**

Le tarif du bois de chauffage pour l'année 2017 est fixé à 11€ le stère pour les habitants de la Commune et à 13€ le stère pour les habitants hors commune.

### **N° 03-2017 : Mise en place d'un régime indemnitaire – RIFSEEP**

Un nouveau régime indemnitaire est voté pour la secrétaire de Mairie. Les plafonds nationaux sont votés pour l'IFSE à 17 480 € et le CIA à 2 380 €. Ces montants seront proratisés aux nombre d'heure hebdomadaire et il y sera appliqué un pourcentage défini par le Maire.

### **N°04-2017 : Convention de partenariat pour le périscolaire**

Une convention est signée entre toutes les communes du Regroupement Scolaire afin de répartir les charges de manière équitable. Il est également fixé le tarif du service.

## 17 mars 2017

### **N° 05-2017 : Règlement Municipal des Constructions**

Un Règlement Municipal des Construction sera établi en complément de la Carte Communale.

### **N° 06-2017 : Avenant 1 Architecte**

Après désignation des lots, il apparaît que le montant prévisionnel est dépassé. Un avenant est donc accepté avec l'architecte qui sera rémunéré à hauteur de 33 001,20 € HT contre 21 060 € HT.

### **N° 07-2017 : Assurance Dommages-Ouvrages**

Une assurance dommages-ouvrages pour les travaux effectués à la Mairie-Ecole-Salle des fêtes est acceptée pour 4 400 € HT.

### **N° 08-2017 : Emprunt pour assurer le financement**

Un emprunt de 300 000 euros est contracté pour le financement des travaux de réaménagement de la Mairie, de l'école et de la salle des fêtes. Il durera 15 ans à un taux de 1,15%.

### **N° 09-2017 : Ligne de Trésorerie**

Afin de financer la fin des travaux et dans l'attente du versement des subventions, une ligne de Trésorerie est ouverte pour un montant de 100 000 €. Cette somme ne sera débloquée qu'en cas de besoin et le montant utilisé sera remboursé dès le versement réel des subventions.

#### **N° 10-2017 : Crédit-relais**

Un crédit –relais d'un montant de 100 000 euros est prévu pour le financement de la TVA des travaux. Ce crédit sera remboursable à un taux de 0,60% sur 2 ans ; durée nécessaire au remboursement par l'Etat des travaux exigibles au FCTVA.

#### **N° 11-2017 : Refonte des échelles indiciaires – indemnités des élus**

Suite à la réforme territoriale, et notamment la modification des échelles indiciaires, il est nécessaire de reconsidérer les indemnités des élus. Ces derniers seront indemnisés sur les mêmes bases que prévues initialement (17% pour le Maire et 6,60% pour les Adjoints) sur l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale. Ces changements interviennent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **N° 12-2017 : PLUi**

Le conseil municipal accepte le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.

## **7 avril 2017**

#### **N° 14-2017 : Compte Administratif 2016**

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

#### **N° 16-2017 : Affectation du Résultat**

L'affectation du résultat est votée comme suit :

- Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 162 973,19 €
- Ligne 002 Recettes résultat de fonctionnement reporté : 145 951,54 €
- Ligne 001 Dépenses déficit d'investissement reporté: 49 311,38 €

#### **N° 17-2017 : Rapport du CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Suite à la fusion des intercommunalités de la Houve et du Pays Boulageois, une attribution de compensation sera versée à la Commune pour un montant de 34 139 €.

#### **N° 18-2017 : Taxes Locales**

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

#### **N° 19-2017 Budget primitif 2017**

Détaillé par ailleurs dans le bulletin.

#### **N° 21-2017 Assainissement Route de Dalem**

Suite à l'accord de permis de construire situés route de Dalem, une extension des réseaux est à prévoir. L'assainissement coûtera 18 298 € HT

## **4 juillet 2017**

### **N° 22-2017 : Devis ENEDIS : Passage au tarif jaune**

Le devis présenté par ENEDIS pour le passage au tarif jaune est accepté pour un montant de 4 027,60 € HT.

### **N° 23-2017 : Equipement de la cuisine**

La proposition de l'entreprise SCHULTZ pour un montant de 16 162 € HT concernant les équipements de la cuisine est acceptée.

### **N° 24-2017 : Rythmes scolaires**

Le Conseil municipal se prononce en faveur du retour à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

## **29 septembre 2017**

### **N° 29-2017 : Nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur**

Le recensement de la population démarrera en janvier 2018. Mme CHABRIER Céline est nommée coordonnateur communal avec comme suppléant Mme KNORST Anne-Marie. Mme Caroline ARNOULD est nommée agent recenseur et passera chez les habitants.

### **N° 31-2017 Document unique**

Le Document unique répertoriant les risques au travail dans la collectivité a été approuvé.

### **N° 35-2017 Garde corps de la Mairie**

Le devis présenté par l'entreprise TRITZ pour la pose d'un garde-corps devant la Mairie est accepté pour un montant de 2 950 € HT.

### **N° 36-2017 : Enlèvement des cheminées bâtiment mairie.**

Le devis présenté par l'entreprise Olivo pour un montant de 3 475 € HT concernant l'enlèvement des cheminées du bâtiment de la Mairie est accepté.

## **1er décembre 2017**

### **N° 38-2017 : Régime indemnitaire des agents IAT**

L'IAT est mis en place pour les agents Techniques. Il sera versé sur le salaire de décembre avec un coefficient 1.

### **N° 41-2017 Extension des réseaux électriques Route de Dalem**

L'extension du réseau électrique Route de Dalem est acceptée auprès de ENEDIS pour un montant de 2 276,86 € HT.

### **N° 42-2017 : Création d'un parking**

Le projet de création d'un parking est validé pour un montant maximum de 44 685 € HT. De nouveaux devis doivent être demandés.

**N° 43-2017 : Achat d'équipement pour la salle des fêtes**

L'achat d'équipement pour la salle des fêtes de type chaises et tables, est accepté pour un montant maximum de 20 000 €. De nouveaux devis sont demandés.

**N°44-2017 : Changement de la porte de garage**

Le devis pour le changement de la porte de garage est accepté pour un montant de 2 223,41 € HT auprès de l'entreprise Fermetures mosellanes.

**N° 45-2017 : Plus-value Lot Electricité**

Une plus value sur le lot électricité est acceptée pour un montant de 11 032,95 € HT.

**N° 46-2017 : Plus-value sur le lot Plâtrerie**

Une plus-value sur le lot Plâtrerie est acceptée pour un montant de 4 291,01 € HT

**N° 47-2017 : Devis faïences**

Le devis pour les faïences de la cuisine est accepté pour un montant de 2 299,00 € HT à l'entreprise Philbat.

# *Instauration de la taxe* **GEMAPI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Afin de permettre une meilleure gestion de cette compétence, la CCHPB a décidé de la transférer à un nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat des eaux vives des 3 Nied et du syndicat de la Bisten.

L'adhésion à ce nouveau dispositif nécessite une participation financière de 103 148,30 € pour l'ensemble de la Communauté de Communes ; soit 4,30 € par habitants, montant de la taxe GEMAPI instauré par la CCHPB.

# La vie communale en images



Le Repas des Anciens a eu lieu le 15 octobre 2017 au restaurant « Le Val Sierckois » à Montenach

La traditionnelle vente des Brioches de l'Amitié s'est déroulée en début octobre sur la place de l'église.



La Commémoration du 11 Novembre en hommage  
A nos anciens combattants

Saint-Nicolas est venu à la rencontre des enfants de Tromborn le vendredi 8 décembre



# *Au P'tit Bonheur*

## **Au P'tit Bonheur**

**Chambres d'hôtes  
et table d'hôtes  
sur réservation**



<https://sites.google.com/site/auptitbonheur57>

**Au P'tit Bonheur 57 – Facebook**

**Renseignements : 06 87 13 95 49**



# *Les écoles du Regroupement*

## *Ecole maternelle de Brettnach (39 élèves) chez Mme Jolivalt et Mme Chevalier*

Petite et Moyenne section : 19 élèves

Moyenne section et Grande section: 20 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.90.09

## *Ecole primaire d'Oberdorff (22 élèves) chez M. Mathis et M<sup>me</sup> Blanchot*

CP : 12 élèves

CE1 : 10 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

## *Ecole primaire de Château-Rouge (24 élèves) chez M<sup>me</sup> Roger*

CE1 : 6 élèves

CE2 : 18 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

## *Ecole primaire de Tromborn (20 élèves) chez M. Fiebig (remplaçant de M. Schmidt)*

CM1 : 10 élèves

CM2 : 10 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.98.68



# La garderie périscolaire

M<sup>lle</sup> GADE Mélinda assure depuis la rentrée de septembre 2016 l'accueil au périscolaire des enfants scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Implanté dans l'ancienne école de Voelfling-Les-Bouzonville, la commune de Tromborn en assure le secrétariat et la comptabilité (salaire, repas, facturation, petites fournitures,...).

Une convention entre les Communes membres définit la répartition des frais de manière équitable.



## Horaires d'ouverture et tarifs

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

Tranche	Horaires	Tarifs
Matin	7H30 – 8H20	1,50
Midi	12H – 13H15	6,00
Soir 1	16H20 – 17H	1,00
Soir 2	17H – 18H	1,50

## Informations et réservations :

Téléphone : 03.87.37.42.05

Mail : [peri.voelfling@orange.fr](mailto:peri.voelfling@orange.fr)

## Le premier bilan

- 44 enfants sont actuellement inscrits
- En 2017, le montant des recettes du périscolaire s'élève à 6 835 € (uniquement pour les frais facturés aux parents)
- Les frais de repas s'élèvent à 6 439,70 €, refacturés en totalité aux parents.
- Les frais de fonctionnement du deuxième semestre sont en cours de calcul afin de les répartir entre les Communes.
- A titre d'indication, pour le premier semestre, la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes, montrait un reste à charge de 1 677,50 €. Selon la convention signée par tous les membres du RPI, ces charges se sont réparties comme suit (en fonction de la population et du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant le service) :
  - Brettnach : 508,76 €
  - Château-Rouge : 506,41 €
  - Oberdorff : 370,74 €
  - Tromborn : 258,56 €
  - Voelfling-les-Bouzonville : 33,07 €

# La Carte Communale

## Chronologie des opérations

### 19.08.2014

Le conseil municipal décide de lancer un projet d'élaboration d'une carte communale en remplacement du POS (Plan d'occupation des Sols) à l'époque en vigueur et qui deviendra caduque au 01.01.2016. (Délibération N° 2014-85)

### 25.11.2014

Le conseil municipal décide de confier le projet d'élaboration au bureau d'étude ITB 54250 LAXOU Les travaux débutent dans la foulée avec les membres de la commission idoine. Différentes hypothèses de création de nouveaux secteurs à urbaniser sont envisagées (6 au total) mais les terrains n'étant généralement pas propriété communale, il faut minimiser les coûts d'aménagement. Seul le secteur 5 situé au nord de la rue du 12.12.48 qui comporte une parcelle communale et dont l'aménagement peut se réaliser relativement facilement de par la proximité des réseaux d'eau et d'assainissement sera finalement intégré à la zone à urbaniser en complément des « dents creuses » existantes par ailleurs dans le village.

Sur la photo aérienne ci-dessous ce secteur est matérialisé en jaune :



Sur ce secteur environ 10 habitations pourront être réalisées complétées par 20 possibilités d'utilisation des dents creuses soit un potentiel de 30 logements.

Les besoins estimés de la commune sont de 2 nouvelles habitations par an (moyenne constatée si l'on considère les 30 années passées).

La carte communale permettra donc de répondre aux besoins pour les 15 prochaines années.

**Du 02.05.2017 au 06.06.2017**

Réalisation de l'enquête publique

**30.08.2017**

Adoption par le conseil communautaire de la CCHPB de la version finale du projet et soumission de celui-ci à la préfecture

**24.10.2017**

Acceptation du préfet via l'arrêté préfectoral 2017-DDT57/SABE/PAU-N°26

IL est à noter que cette durée d'élaboration plus longue qu'habituellement pour une carte communale est en partie due à la fusion des intercommunalités de la Houve et du pays Boulageois.

Enfin on y est !

Le document est disponible pour consultation en Mairie.

# Réaménagement du bâtiment

## Mairie-Ecole-Salle des fêtes

Les travaux de réaménagement de la Mairie – Ecole – Salle des fêtes ont démarrés au printemps 2017.

Les entreprises retenues pour ce marché sont les suivantes :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Démolition – désamiantage	Olivo	52 652,00 €
2	Gros Œuvre – VRD	Olivo	46 733,36 €
3	Charpente Couverture Etanchéité	Lestant	14 307,00 €
4	Menuiseries extérieures	Fermetures Mosellanes	15 309,05 €
5	Menuiseries Bois	Schreiber	50 490,50 €
6	Plâtrerie	Silistrini	43 504,00 €
7	Sols	Ambrosini	19 827,00 €
8	Peinture	Philbat	20 352,00 €
9	Electricité	Come	52 305,53 €
10	Chauffage Ventilation	Ladrosse Kruppa	84 061,40 €
11	Plomberie Sanitaire	Ladrosse Kruppa	23 168,75 €

Le montant l'opération s'élève à **422 710,59 € HT** ;

Les frais d'architecte (30 077,89 € HT) et les frais des différents bureaux de contrôle SPS et Contrôle Technique (9 458,32 € HT) se rajoutent à ce projet.

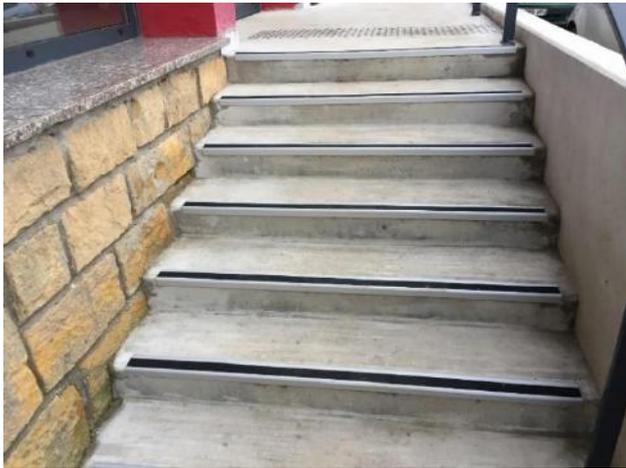
**Soit un montant total, sans plus-value, de 462 246,80 € HT.** Certaines plus-values ont déjà été précisées lors de réunion de Conseil municipal (délibérations détaillées dans ce bulletin)

Cette opération sera financée en partie sur les fonds propres de la Commune complétés par un prêt de 300 000€ ainsi que par des subventions obtenues auprès de différents organismes.

Organisme ou Subvention	Montant	Pourcentage
DETR	86 250,00 €	19 %
DEPARTEMENT	65 000,00 €	14 %
FONDS DE SOUTIEN	66 456,00 €	14 %
SUBVENTION PARLEMENTAIRE	6 000,00 €	1 %
PRIME ENERGIE	5 953,00 €	1 %
RESTE A CHARGE	232 587,80 €	51 %

Les travaux ont débuté en mars par l'école qui se situe, depuis la rentrée de septembre 2017, au bout du bâtiment dans l'ancienne salle du foyer.

Les travaux de la Mairie étant terminés, l'accueil est installé dans les locaux rénovés depuis décembre 2017. L'aménagement de la salle des fêtes est encore en cours.



# Mairie

Escalier aux normes

Réalisation d'un accès pour personnes à mobilité réduite



Réaménagement des locaux

Nouvelle chaufferie





# ECOLE

Réaménagement de l'école

Nouvelle salle de classe



Salle informatique

WC école





# Salle des fêtes

Création de la nouvelle salle

Dallage du préau



Pose des baies vitrées

Isolation et habillage des murs et plafonds



# Le Club Sports et Loisirs



Photo : Assemblée Générale 2017

Correspondance :  
BERNARD Alain  
40, Rue du Général de Gaulle  
57320 TROMBORN  
Tel : 06-89-85-22-50

L'Assemblée Générale du Club Sports et Loisirs s'est tenue au gîte « Au P'tit Bonheur » à TROMBORN le Samedi 9 Décembre 2017.

Dans son discours, le président a remercié tous les membres du Club ainsi que les bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité au sein de l'association tout au long de l'année, rappelant que les activités de l'année 2017 ont été perturbées par les travaux de réaménagement de la salle des fêtes.

## Activités prévisionnelles proposées par le Club pour l'année 2018 :

- 24 Février : Soirée Harengs
- 27 Février : Carnaval des enfants
- 30 Mars : L'œuf est dans le pré
- 10 Mai : Rallye Pédestre
- 31 Octobre : Soirée Halloween
- 17 Novembre : Soirée Beaujolais

Toutes ces activités seront organisées en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes ou autre salle mise à disposition.

Le comité et les adhérents continueront d'animer la vie du village dans la limite de leurs moyens et des moyens mis à leur disposition.

Au nom du Comité et de tous les membres du Club Sports et Loisirs, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Noël et de vous présenter nos meilleurs Vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2018, en ayant une pensée particulière pour toutes les personnes seules ou malades.

Le Président

# L'Amicale Villageoise de Tromborn

Cette année 2017 qui s'achève a été innovante pour notre association.

L'Amicale Villageoise de Tromborn, remercie chaleureusement ses bénévoles ainsi que tous les participants qui ont fait de la Fête Patronale 2017 une réussite.

L'ambiance amicale et festive a contribué grandement au succès de l'événement qui a su piquer la curiosité de beaucoup de personnes désireuses de découvrir la différence apportée par le déplacement du lieu de notre Fête « Place de la Fontaine ».

La journée s'est déroulée au rythme des sourires grâce à la collaboration exceptionnelle de plusieurs acteurs sans qui cet événement n'aurait pu voir le jour.

Je tiens à remercier la Municipalité de Tromborn ainsi que les associations de Alzing, Villing et Henning les Bouzonville pour leur soutien, et tous ceux qui ont offert de leur temps et de leur générosité dans le but de faire plaisir aux petits et grands qui se sont déplacés pour cette occasion.

Chacune et chacun à hauteur de son ambition a contribué à la réussite de notre Fête Patronale qui est le moment le plus propice à la rencontre et au partage.

Pour l'année 2018 l'Amicale a quelques projets qui pourront être réalisés suivant la disponibilité des infrastructures du bâtiment communal :

En Mai : Journée jeux – Mülkky, Pétanque ...

Le 07 et 08 Juillet 2018 : Fête Patronale

24 Novembre 2018 : Soirée Beaujolais.

D'autres manifestations seront organisées, nous vous tiendront au courant.

Que cette nouvelle année 2018 soit pour vous et vos proches, pleine de paix, de sérénité, et de bonne santé, mais aussi pleine de moments forts et passionnants, de grandes joies et de bonnes surprises.



Marcel VIERTEL

Président de l'AVT

# *Forêt de la Houve*

La forêt de la Grande Saule appartenait à l'origine au Duc de Lorraine. Les habitants de la commune, ainsi que d'autres communes environnantes, avec le consentement tacite ou exprès du propriétaire y allaient chercher le bois dont ils avaient besoin pour se chauffer et construire. Au cours des siècles il s'est produit sans doute une évolution et cette tolérance se transforma au fil des temps en droit d'usage et de jouissance, car au 17<sup>ème</sup> siècle, les communautés en question se considéraient comme propriétaires d'une partie de ce massif forestier.

En 1707, un règlement général des Eaux & Forêts imposa d'ailleurs aux communautés l'obligation d'observer les mêmes règles et formalités que celles prescrites pour les forêts communales.

La communauté eut à soutenir plusieurs procès jusqu'au Conseil d'Etat pour être maintenue dans ses droits ; cela se passait au 18<sup>ème</sup> siècle.

Le 29 août 1784, cette affaire fut réglée par un arrêt du Conseil du Roi qui attribua entre autre, à la commune de Tromborn, une superficie de 81,76 hectares.

Entre 1856 et 1862, les communes durent céder volontairement ou obligatoirement une partie de cette attribution au profit de la forêt domaniale. La superficie dont notre commune a gardé la jouissance est désormais de 32 hectares environs.

Un procès-verbal de reconnaissance daté du 17 novembre 1856, témoigne de la remise officielle de ces 32 ha à la commune de Tromborn.

Cette surface fait partie d'un massif forestier très important d'une superficie de 1625 ha, soit 2.5 fois la surface du ban de la commune qui est de 601 ha. Les propriétaires en sont, outre les Domaines pour 1345 ha, les communes de Guerting, Ham-sous-Vasberg, Creutzwald, Falck, Hargarten-aux Mines, Merten, Dalem et Tromborn.

La partie attribuée à notre commune était partagée en six parcelles (du N° 14 au 19 inclus).

Actuellement, après redécoupage par l'ONF lors du nouveau plan d'aménagement, cinq parcelles ont été définies en fonction du peuplement et des pentes (du n° 14 au 18).

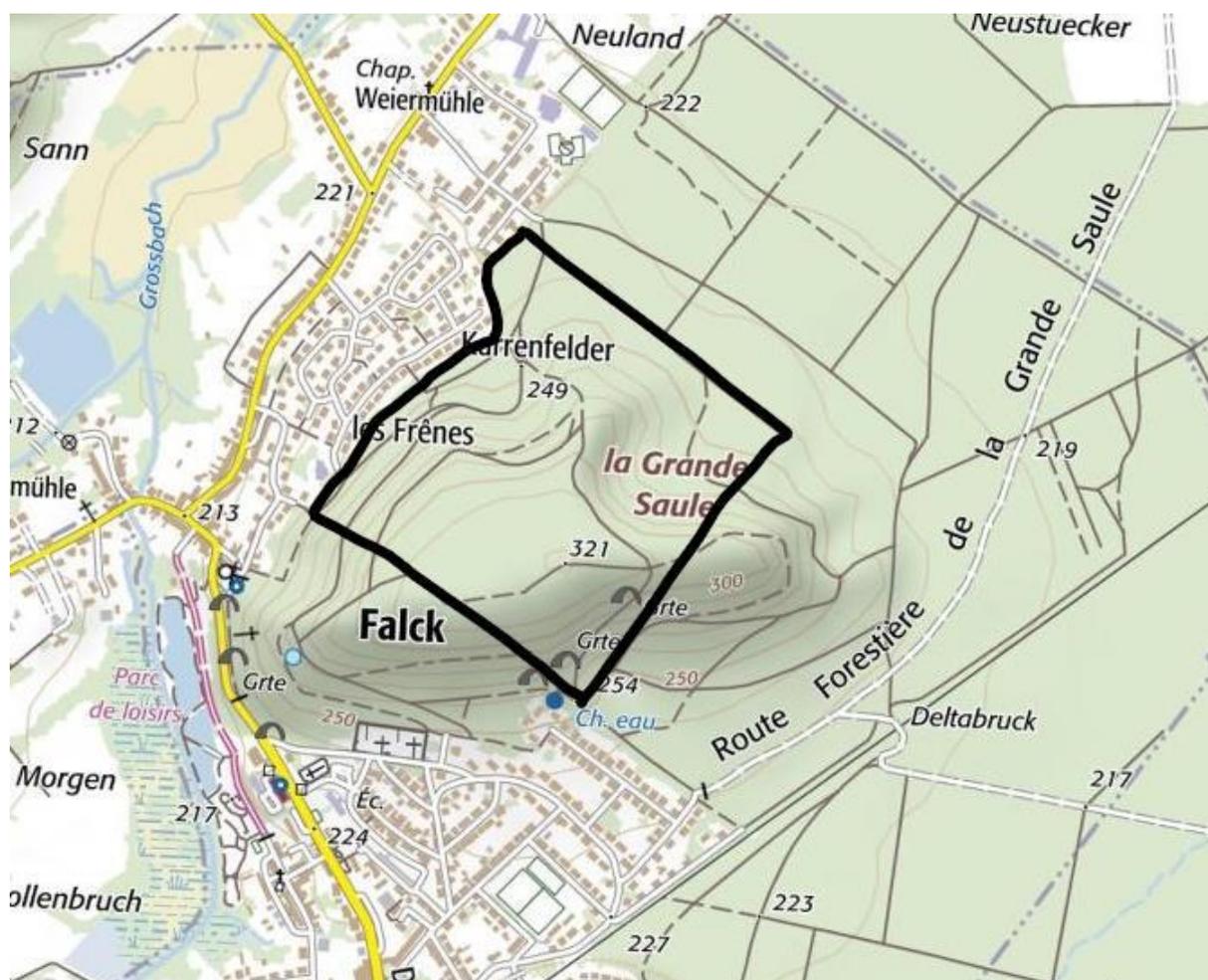
Dans la parcelle N° 18 est situé le point culminant de ce massif (320m au-dessus du niveau de la mer).

# Mines de la Grande Saule

La mine de la Grande Saule se trouve sur le ban de Falck, mais est propriété de la commune de Tromborn. C'est une ancienne mine de plomb, exploitée jusqu'au 18ème siècle en galeries et salles d'exploitation. Elle représente l'ensemble le plus important d'une série de travaux sur la colline de la Grande Saule, travaux qui concernent l'exploitation du plomb mais également du cuivre. Un certain nombre de ces travaux ne sont plus accessibles par l'homme, des effondrements ou des glissements de terrains ayant bouché les entrées.

Etant située sur une butte témoin, cette mine n'a été l'objet d'aucune étude de la part du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ou de la CRAM (Compagnie Royale Asturienne des Mines), sociétés qui ont fait des investigations sur d'autres sites du Warndt et ont dressé des plans de plusieurs ouvrages miniers du secteur.

Partie de la forêt de La Grande Saule appartenant à Tromborn :



# Déchetterie et ordures ménagères

## La Déchetterie

L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux habitants des communes de **Berviller, Château-Rouge, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Oberdorff, Rémering, Tromborn, Villing et Voelfling-lès-Bouzonville.**

Tout utilisateur doit se soumettre aux formalités de contrôle préalables, notamment la présentation de la carte d'accès (Carte Sydeme). La première carte est remise gratuitement par la Mairie. Les suivantes sont payantes (5 €)

Horaires d'ouverture de Dalem :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 18h00
Jeudi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 18h00
Samedi	9H30 – 12H	14h00 – 18h00

Le portail sera fermé 10 min avant l'heure de fermeture du site afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Un site exclusivement réservé au dépôt est ouvert à Oberdorff du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

	Matin	Après-midi
Mardi	Fermé	16H – 18H
Vendredi	Fermé	16h – 18h



## La Collecte des Ordures Ménagères

La distribution des sacs de tri a lieu deux fois par an (en avril et en octobre).

- **Que mettre dans mon sac vert ?**

Les bio déchets c'est-à-dire les restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc....), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc....), assiettes en carton, petit déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois.

- **Que mettre dans mon sac orange ?**

Les recyclables c'est-à-dire les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastiques (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnettes, emballages en acier et en aluminium.

- **Que mettre dans mon sac bleu ?**

Les résiduels, c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans les sacs verts ou orange, entre autres films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chat) sacs et sachets plastiques, pots de beurre / crème/yaourt, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bains (disques démaquillants, etc...), vaisselle cassée, pot en terre cuite.

# Règles de vie

## Balayage et déneigement des trottoirs

Il est rappelé que le balayage et le déneigement des trottoirs sont du ressort du riverain. La commune s'est dotée de moyens de salage pour la voirie, les riverains devront se procurer le sel pour leurs besoins personnels.

## Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété.

Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

*Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation*

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

### Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

## Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

## Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse,...) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

## Chiens

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1 que ces déjections doivent être ramassées.

Il est rappelé également conformément à l'article L 2212-2 l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

**Il est rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre et ne doit pas devenir un dépotoir. De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!**

# Renseignements pratiques

## *Se mettre au courant plus rapidement !*

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc...)

**Pour ce faire, veuillez envoyer un mail à [mairie.tromborn@orange.fr](mailto:mairie.tromborn@orange.fr), votre adresse sera enregistrée automatiquement.**

## *Service militaire (18-25ans)*

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet ([www.defense.gouv.fr/smv](http://www.defense.gouv.fr/smv)), soit auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

## *Journée d'Appel à la Défense (recensement à 16 ans)*

Le recensement militaire est la première étape obligatoire au parcours du citoyen. Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent venir s'enregistrer en Mairie afin de participer à leur journée d'Appel à la Défense au courant de leur 17<sup>ème</sup> année.

## *Carte d'identité et passeport*

Depuis le mois de mars dernier, les demandes de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ne peuvent plus être déposées à la Mairie.

Il conviendra de faire une pré-demande en ligne en se créant un compte sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr>

En cas de difficulté, nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un rendez-vous devra être pris dans une mairie équipée pour la numérisation des données comme Boulay, Creutzwald, Bouzonville (pour les plus proches)

C'est cette Mairie qui enverra votre demande et vous remettra votre nouveau titre.

Attention aux délais de rendez-vous et de création de votre titre !

## *Ecole Maternelle*

Il est rappelé que les inscriptions se feront pour l'école maternelle **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

## *Inscription sur les listes électorales*

La date limite d'inscription sur la liste électorale est le 31 décembre. Sont concernés les nouveaux arrivants dans la commune ainsi que les jeunes gens qui auront 18 ans.

## ***Columbarium***

A ce jour, 4 alvéoles cinéraires sont à disposition des familles intéressées. Le prix de concession d'une case d'une durée de 30 ans est fixé à 1200 €.

## ***Inscription au Péri scolaire***

Les dossiers d'inscription au périscolaire peuvent être retirés en Mairie, au service périscolaire à Voelfling-les-Bouzonville ou téléchargés sur le site internet de la Commune [www.mairie-tromborn.fr](http://www.mairie-tromborn.fr)

## ***Permanences à la Communauté de Communes du Bouzonvillois***

- CPAM : Vendredi de 9h à 12h ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr))
- CAF : 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis du mois de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))
- CDTFM (Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de Moselle) : 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 16h à 17h et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 15h à 17h ([www.frontaliers-moselle.com](http://www.frontaliers-moselle.com))
- ALLO ACTIF : Mardi de 13h30 à 17h et 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 17h ([www.allo-actif.fr](http://www.allo-actif.fr))
- MSA : 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ([www.msalorraine.fr](http://www.msalorraine.fr))
- CARSAT : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ([www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr))

## ***Bibliothèque communautaire***

Les bibliothèques communautaires situées à Boulay et Falck sont ouvertes à tous.

La cotisation annuelle a été fixée à :

- 5 € pour Boulay
- 3 € pour Falck
- Gratuite avant 18 ans

## ***Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB)***

### **Horaires d'ouverture du bureau de Boulay :**

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Adresse :

29A rue de Sarrelouis à BOULAY

Tél : 03 87 79 52 90

### **Horaires d'ouverture du bureau de Falck :**

- Accueil public, gestion des ordures ménagères : lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

- Service urbanisme, uniquement sur RDV : jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h

Adresse :

4 Rue de Creutzwald

57550 FALCK

tel : 03.87.81.37.97

mail : [contact@cchpb.net](mailto:contact@cchpb.net)

site internet : [www.paysboulageois.fr](http://www.paysboulageois.fr)

# Numéros Utiles

## MAIRIE:

27 Rue du Maréchal Leclerc  
57320 TROMBORN  
Tél. 03 87 35 92 76  
E mail : [mairie.tromborn@orange.fr](mailto:mairie.tromborn@orange.fr)  
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 17h à 19h  
Site internet : [www.mairie-tromborn.fr](http://www.mairie-tromborn.fr)

## Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18  
SAMU : 15  
GENDARMERIE : 17  
MEDIGARDE : 0820 33 20 20  
APPEL D'URGENCE : 112

## PERISCOLAIRE

Mlle GADE Mélinda à Volefling-les-Bouzonville : 03.87.37.42.05    [peri.volefling@orange.fr](mailto:peri.volefling@orange.fr)

## PRESBYTERE :

s'adresser à l'Abbé Jean Louis BARTHELME  
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE  
Tél.: 03 87 78 26 17  
Permanence le jeudi de 16h00 à 18h00

**GENDARMERIE DE CREUTZWALD :** 03.87.93.96.47

## SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE

Tél.: 03 87 78 59 60  
Urgence      Tél 0977 429 438

**ENEDIS** Dépannage Tél.: 09 726 750 57

**LA POSTE :** ouverture des bureaux de  
TETERCHEN :

Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H  
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H

FALCK :

S'adresser en Mairie de Falck

BOUZONVILLE :

Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H  
Le samedi de 9 H à 12H

## TRESORERIE DE BOUZONVILLE

23 Rue des Résistants  
57320 BOUZONVILLE

Tel : 03.87.78.22.03

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi de 8h à 12h

## TRESORERIE DE BOULAY

2 Rue du Général de Gaulle  
57220 BOULAY-MOSELLE

Tel : 03.87.79.16.78

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h

# A vos fours !!

## TOURTE AUX GRENOUILLES

- Nombre de personnes : 6
- Temps de préparation : 45 minutes
- Temps de cuisson : 55 minutes

### Ingrédients

- 3 douzaines de cuisses de grenouilles
- 500 g de champignons de couche
- 1 gros oignon
- 2 échalotes
- 2 gousses d'ail
- 1 bouquet de persil
- 200 g de crème fraîche
- 1 œuf
- 80 g de beurre
- sel
- poivre noix muscade râpée
- 400 g de pâte brisée

### Étapes

1 - Dans une poêle, faites sauter les cuisses de grenouilles dans 50 g de beurre. Lorsque les chairs se détachent des os, retirez-les et désossez-les.

2 - Dans la même poêle, faites fondre le reste de beurre, mettez à dorer les champignons, l'oignon et les échalotes émincés.

Ajoutez l'ail et le persil haché puis la chair des grenouilles.

Assaisonnez de sel, de poivre et de noix muscade râpée et versez la crème fraîche.

Laissez réduire une dizaine de minutes.

3 - Retirez la poêle du feu et liez l'ensemble avec l'œuf entier.

4 - Foncez une tourtière avec les trois quarts de la pâte.

Versez la préparation sur la pâte et recouvrez d'une abaisse faite avec le reste de la pâte.

Soudez les bords à l'eau, dorez le dessus au jaune d'œuf et pratiquez une ouverture au centre avec la pointe d'un couteau.

Mettez à cuire à four moyen pendant environ 35 minutes.

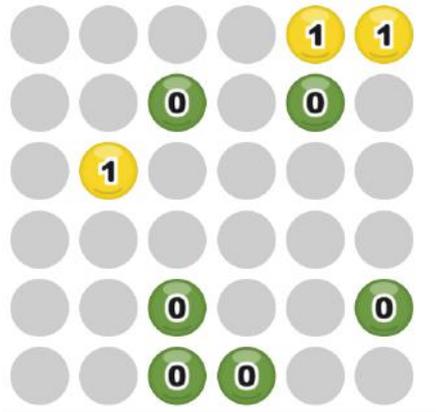
Servez chaud.



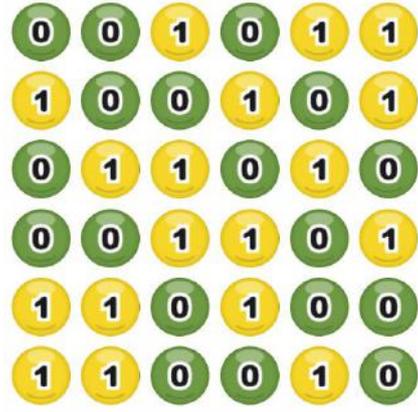
# Le Tazuzu , vous connaissez ?

Le Takuzu, aussi connu sous le nom de Binerio ou de Bento, est un cousin éloigné du Sudoku. Ce savant mélange de jeu de chiffres et de jeu de logique vous met au défi de trouver la bonne combinaison de 0 et de 1. Mais attention aux 3 règles d'or ! Il doit y avoir autant de 0 que de 1 sur chaque ligne et sur chaque colonne, il ne doit pas y avoir plus de 2 mêmes chiffres côte à côte, et enfin plusieurs lignes complètes ne doivent pas être identiques. Facile, vous dites ? C'est ce que l'on va voir

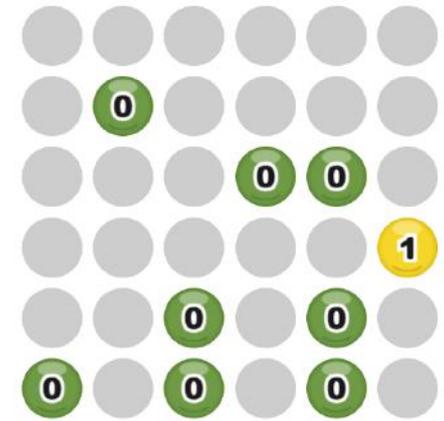
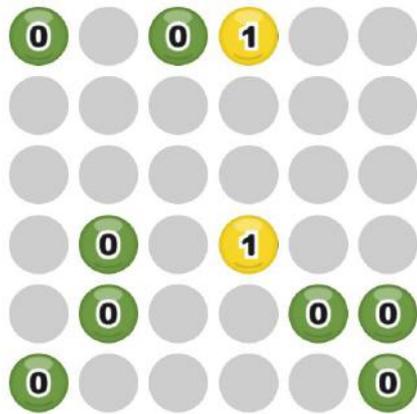
Exemple :



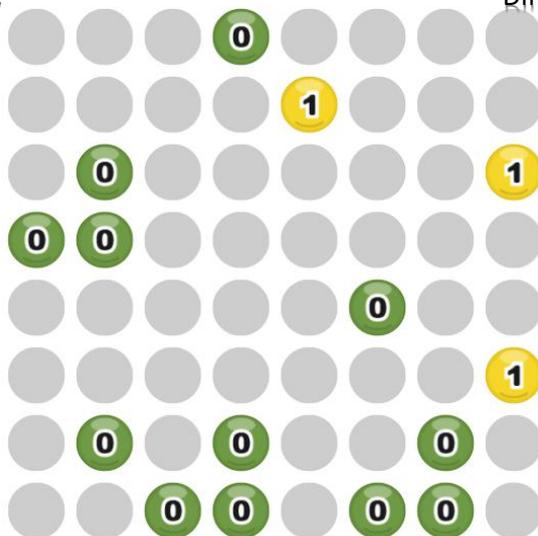
Solution :



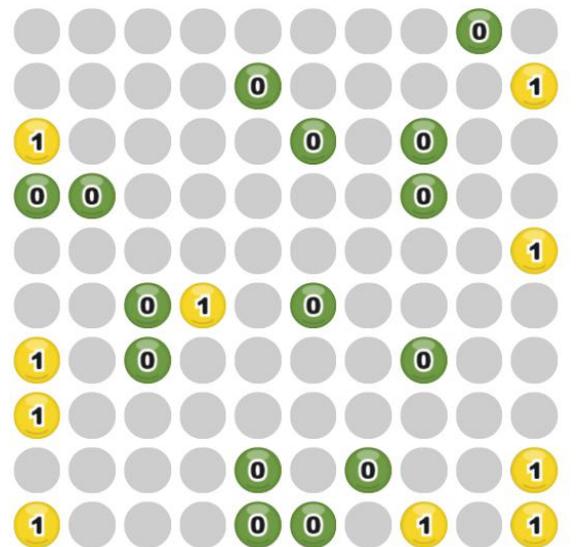
Facile :



Moyen :



Difficile :



 >>

Accueil du site

Agenda

## Actualités

\* Le recensement de la population organisé par l'INSEE aura lieu en janvier-février 2018. Mme Caroline ARNOULD est nommée agent recenseur.

## Localisation de la commune

[Voir sur la carte](#)

## Bienvenue sur le site de TROMBORN

Chers internautes,

Voici un peu plus d'un an que notre site est en ligne et vous avez été nombreux à le visiter (+ de 3000 visites).

Il a pour vocation de :

- fournir des informations régulièrement mises à jour, relatives à la vie de notre village
- permettre des échanges entre l'équipe municipale et vous.
- faire connaître notre commune pour peut-être attirer de nouveaux habitants

Je vous souhaite une agréable visite et en profite pour vous présenter tous mes vœux pour l'année 2018.

Gabriel CONTELLY

Maire de Tromborn

Pour nous joindre : [mairie.tromborn@orange.fr](mailto:mairie.tromborn@orange.fr)

Date de la dernière mise à jour du site : 20.01.2018

Travaux ENEDIS Route de Dalem (Circulation Alternée pendant les travaux) - Du 15 février 00:00 au 30 mars 00:00

Météo



**Retrouvez toutes les informations de ce bulletin  
sur notre site internet**

**<http://www.mairie-tromborn.fr>**